

## **NOTE DE SERVICE N°840**

Objet : Nouvelles dispositions en matière d'accession à la propriété

au profit du personnel OE et TAMCA du Groupe OCP

Réf. : OS N° 844 du 15 mai 2008.

OS N° 845 du 15 mai 2008. OS N° 847 du 20 juin 2008. NS N° 792 du 20 mai 2011. NS N° 828 du 17 mai 2012.

La présente Note de Service a pour objet d'apporter de nouvelles mesures visant l'encouragement à l'accession à la propriété. Ces mesures, qui prennent effet à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2013, sont comme suit :

- le montant du plafond du PH est porté à 850.000 DH pour toutes les catégories professionnelles (OE et TAMCA);
- 2. le taux servant au calcul du montant de la bonification actualisée au sens financier est porté à 80%.

Les modalités d'octroi des mesures d'encouragement liées à ces dispositions restent inchangées et régies par les textes en vigueur.

Casablanca, le 28 décembre 2012

Pour le Président Directeur Général et par délégation, Le Secrétaire Général,

Mohamed EL KADIRI